

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

21 juillet 2011

Compte rendu des coprésidents

Réunion du Comité du Fonds climatique d'investissement stratégique

23 juin 2011

Coprésidents

Ahmed Moosa, Maldives
Andrew Steer, Banque mondiale

Ouverture de la séance

1. La réunion est ouverte par les coprésidents du Comité du Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF), M. Ahmed Moosa (Maldives) et M. Andrew Steer, Envoyé spécial de la Banque mondiale pour le changement climatique.

Adoption de l'ordre du jour

2. Les participants à la réunion adoptent l'ordre du jour provisoire figurant dans le document SCF/TFC.7/1/Rev.1.

Rapport d'avancement sur les programmes ciblés du SCF

3. Le Comité du SCF, ayant examiné le document SCF/TFC.7/3, *Rapport d'avancement sur les programmes ciblés du Fonds climatique d'investissement stratégique*, félicite les pays pilotes et les BMD des progrès importants accomplis dans le cadre des trois programmes ciblés du SCF : le FIP, le PPCR et le SREP. Le Comité du SCF invite les pays pilotes et les BMD à rester attentifs, dans la mise en œuvre des programmes, aux résultats et à l'impact sur le développement (notamment sur le plan de l'égalité des sexes), et à continuer de rechercher des approches innovantes porteuses de transformation, des partenariats et des solutions originales de partage des connaissances.

Rapport de l'Administrateur sur la situation financière du SCF

4. Le Comité du SCF accueille avec satisfaction le document SCF/TFC.7/4, *Rapport de l'Administrateur sur la situation financière du SCF*, et prend note de la situation des annonces de contributions, des engagements et des contributions effectivement versées au SCF et à ses programmes ciblés, des financements disponibles au titre des programmes ciblés ainsi que des récentes activités de l'Administrateur relatives à la gestion des ressources du fonds.

5. Le Comité salue en particulier les informations fournies par l'Administrateur sur son entreprise de création d'une plate-forme web permettant de communiquer facilement des données et des informations sur le fonds fiduciaire. Le Comité note l'intention de l'Administrateur de préparer un document, qu'il soumettra à l'examen du Comité lors de sa prochaine réunion, dans lequel il présentera la manière dont il propose de faire évoluer sa stratégie actuelle de placement des ressources du fonds.

Services de mise en œuvre des projets par les BMD dans le cadre des programmes ciblés du SCF – Sources de financement et modalités d'exécution

6. Le Comité du SCF, ayant examiné le document SCF/TFC.7/6, *Services de mise en œuvre des projets par les BMD dans le cadre des programmes ciblés du SCF – Sources de financement et modalités d'exécution*, approuve les modalités proposées pour l'approbation du montant et de la source des fonds destinés à couvrir les coûts des services de mise en œuvre des projets par les BMD.

7. Le Comité indique qu'il compte que, si une demande de financement pour des services d'appui et de supervision de la mise en œuvre d'un projet dépasse la fourchette convenue ou si le coût desdits services a évolué entre le moment de l'estimation initiale et celui de la demande finale, celle-ci devra être justifiée de façon appropriée lors de sa soumission aux Sous-comités pour examen.

8. Le Comité souligne que les coûts de mise en œuvre et de supervision des projets devront être examinés et proposés en collaboration étroite avec le pays pilote.

Gestion du portefeuille du SCF

9. Le Comité, ayant examiné le document SCF/TFC.7/5, *Proposition relative à la gestion du portefeuille des programmes ciblés du SCF*, se déclare globalement satisfait des procédures proposées pour guider la gestion du portefeuille. Les participants à la réunion demandent à l'Unité administrative des FIC, en consultation avec le Comité des BMD, de préparer un document révisé prenant en considération les observations formulées par le Comité, en vue de le soumettre à l'examen des Sous-comités du SCF et du Comité du SCF lors de leurs réunions de novembre 2011. En particulier, le Comité demande que le document soit aligné en tant que de besoin sur les pratiques de gestion du portefeuille du FTP.

Élection des coprésidents

10. Le Comité prend note du paragraphe 21 du Cadre de gouvernance du SCF qui dispose : « Le Comité du Fonds fiduciaire du SCF a deux coprésidents. L'un des deux est élu parmi les Membres ... L'autre coprésident est le Vice-président de la Banque mondiale pour le Réseau du développement durable. » Le Comité invite la réunion conjointe des Comités du FTP et du SCF à envisager de recommander que le Cadre de gouvernance du SCF soit modifié afin d'aligner les dispositions relatives à la coprésidence du Comité du SCF sur celles relatives à la coprésidence du Comité du FTP, c'est-à-dire de prévoir que le Comité du SCF soit présidé par deux coprésidents élus parmi ses membres, l'un représentant un pays bénéficiaire et l'autre représentant un pays contributeur.

11. Le Comité du SCF décide de reporter l'élection d'un nouveau coprésident après la clôture du Forum de partenariat et des réunions associées le 30 juin 2011. Le Comité convient que l'élection d'un nouveau coprésident se fera par une décision par courrier. Il est par ailleurs décidé de prolonger le mandat des coprésidents actuels jusqu'à l'élection des nouveaux coprésidents.

Questions diverses

12. L'attention des membres du Comité est attirée sur le document CIF/Inf.1, *Élaboration d'exposés didactiques pour le Forum de partenariat 2012* et ils sont invités à communiquer par écrit à l'Unité administrative des FIC leurs observations sur les exposés didactiques proposés, avant le 15 juillet 2011.

Clôture de la séance

13. La réunion est close le 23 juin 2011.